

PIAJE

POUR QUI ?

- EAJE PSU
- MAM
- RPE
- MC PAJE

POURQUOI ?

- Création, transplantation ou aménagement d'un RPE
- Création d' un EAJE / MAM
- Extension EAJE ou MAM d'au moins 10% de places nouvelles

LES DEPENSES ELIGIBLES

- coûts fonciers et terrains
- gros œuvre
- aménagement intérieur
- équipements
- honoraires et frais administratifs
- autres (aménagement extérieur, voirie et réseaux divers, assurance de construction)

DIAGNOSTIC

- analyse de besoins et diagnostic
- priorités du SDSF et CTG
- 4 indicateurs
 - taux de couverture
 - nbr d'enfants de - de 3 ans
 - taux d'occupation des EAJE
 - viabilité du projet

FINANCEMENTS

- A la place
- majoration gros œuvre
- majoration rattrapage territorial
- majoration développement durable
- majoration potentiel financier

PIAJE

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

EAJE PSU

- Bénéficiaire de la PSU

MAM

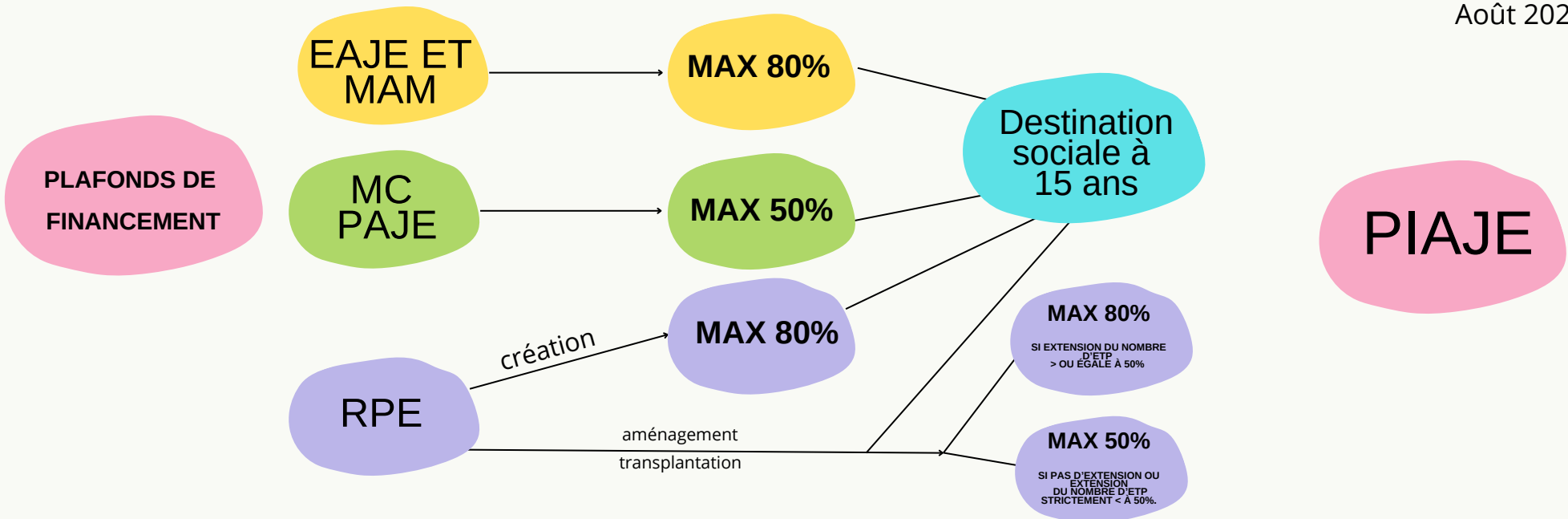
- 2 AMA
- agréments obligatoires
- Charte de qualité
- Charte de fonctionnement
- projet d'accueil
- règlement interne
- **Accompagnement du RPE**
- **Avis favorable du maire**

RPE

- projet de fonctionnement validé par le Conseil d'administration de la Caf
 - construction
 - aménagement d'un local existant
 - transplantation

MC ET CFA PAJE

- CMG structure
 - Appliquer une tarification modulée
- La tarification doit :
- être inférieure au plafond
 - être publiée en ligne et affichée au sein de l'équipement ;
 - comprendre la fourniture des repas et des produits d'hygiène.
- **Taux de couverture < 55% et potentiel financier < 900€**
 - **Avis favorable du maire**



> Plan d'investissement pour les structures petite enfance

Nature du module de financement	Barème			
	Eaje PSU	Eaje Paje (3)	Mam	Eaje Paje (4)
Socle de base	8 000 €/place	7 400 €/place	4 400 €/place	5 300 €/place
Majoration "gros œuvre"	4 000 €/place (1)	1 000 €/place	1 000 €/place	2 600 €/place
Majoration "développement durable"	3 500 €/place (2)	700 €/place	700 €/place	2 300 €/place
Majoration "rattrapage territorial" liée au taux de couverture en mode d'accueil	3 500 €/place si < à 58%	1 800 €/place si < à 58%	900 €/place si < à 58%	2 300 €/place si < à 55%
Majoration "potentiel financier" modulée selon le potentiel financier par habitant				
QPV – ZRR – Projets à dimension d'insertion sociale ou professionnelle	7 000 €/place	-	-	4 600 €/place
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	7 000 €/place	6 100 €/place	3 000 €/place	4 600 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	7 000 €/place	3 000 €/place	1 500 €/place	4 600 €/place
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	6 000 €/place	2 400 €/place	1 200 €/place	4 000 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	4 000 €/place	500 €/place	250 €/place	Non éligible

(1) 2 000€ pour tous les dossiers validés par le CA de la Caf jusqu'au 31/08/2024 puis 4 000€ à partir du 01/09/2024

(2) 2 000€ pour tous les dossiers validés par le CA de la Caf jusqu'au 31/08/2024 puis 3 500€ à partir du 01/09/2024

(3) dossiers déposés jusqu'au 31/03/2024, Circulaire 2024-020

(4) dossiers déposés à compter du 01/04/2024

PIAJE

LES PIÈCES À
FOURNIR EN
COMPLÈMENT DE
LA DEMANDE

Une attention particulière doit être portée aux enjeux de trésorerie afin de ne pas mettre en difficulté un projet en début d'exercice

Le porteur de projet fournit **un budget prévisionnel** de fonctionnement sur 3 exercices a minima.

SOCIÉTÉ

ASSOCIATION

Déclaration sur l'honneur de probité

Déclaration sur l'honneur de probité

Déclaration d'intérêt

Déclaration d'intérêt

Si c'est un EAJE : attestation cotisations sociales

Si c'est un EAJE : attestation cotisations sociales

Si c'est une MAM avis favorable du Maire
+ document complémentaire au projet du RPE

Si c'est une MAM: avis favorable du Maire
+ document complémentaire au projet du RPE

COLLECTIVITÉ

Si c'est un EAJE : attestation cotisations sociales

Si c'est une MAM: avis favorable du Maire
+ document complémentaire au projet du RPE

Pour toute demande PIAJE, demander une simulation du financement au CT.